

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME **« REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE RAYMOND VION »**

En application des dispositions de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités territoriales, « *les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.*

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. »

L'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP-CP) sont des instruments de la gestion pluriannuelle. En effet, ils servent une gestion qui permet d'estimer globalement l'enveloppe financière d'un programme, tout en répartissant cette dépense par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement.

L'autorisation de programme (AP) constitue donc l'engagement par lequel le Conseil Municipal détermine une enveloppe financière portant sur la réalisation de tout ou partie d'un programme d'investissement et portant sur des opérations d'ampleur. L'AP fixe également l'échéancier prévisionnel des paiements et détaille le rythme d'encaissement des différents financements.

La présente délibération a pour objet la création de l'Autorisation de Programme (AP) concernant la réhabilitation des vestiaires du Stade Raymond VION (mise en accessibilité, réhabilitation thermique, mise en conformité de l'équipement public...). Les travaux estimatifs d'un cabinet de maîtrise d'œuvre ont déterminé une première enveloppe estimative de travaux de 300K€.

Cette AP a été identifiée et confirmée lors du débat d'orientation budgétaire dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Le financement relèvera comme indiqué ci-après de subventions, du FCTVA, de l'auto-financement.

Après avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de l'Autorisation de Programme et le phasage des Crédits de Paiement tel qu'indiqué en annexe ci-jointe.

Annexe : AP-CP « Réhabilitation des Vestiaires du Stade Raymond VION »

AP n° 2023.01- Libellé AP REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE RAYMOND VION						
N°AP 2023.01	Libellé AP	Montant global	Crédits de paiements			
	REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE RAYMOND VION	300 000 €	2023	2024	2025	2026
			270 000 €	30 000 €	- €	- €
N°AP 2023.01	Libellé de l'AP	Montant des recettes	Recettes prévisionnelles			
	Réhabilitation Mairie Hôtel de ville		2023	2024	2025	2026
	FCTVA	49 200 €		- €	44 280 €	4 920 €
	Subventions	170 000 €	140 000 €	30 000 €	- €	
	Emprunt	- €	- €		- €	
	Auto financement	130 000 €	130 000 €	- €	- €	
	Total	349 200 €	270 000 €	30 000 €	44 280 €	4 920 €

PROJET DE DELIBERATION

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 mars 2023 ;

Considérant que la présente délibération a pour objet la création de l'Autorisation de Programme (AP) concernant la réhabilitation des Vestiaires du Stade Raymond VION (mise en accessibilité, réhabilitation thermique, mise en conformité...);

Considérant que cette AP sera intégrée au budget 2023 et a été identifiée et confirmée lors du débat d'orientation budgétaire dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2023 ;

Considérant que le financement relèvera de subventions et de l'auto-financement ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide d'approuver la création de l'Autorisation de Programme n°2023.01 « Réhabilitation des Vestiaires du Stade Raymond VION » et le phasage des Crédits de Paiement tel qu'indiqué ci-après.

AP n° 2023.01- Libellé AP REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE RAYMOND VION						
N°AP 2023.01	Libellé AP	Montant global	Crédits de paiements			
	REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE RAYMOND VION		2023	2024	2025	2026
		300 000 €	270 000 €	30 000 €	- €	- €
N°AP 2023.01	Libellé de l'AP	Montant des recettes	Recettes prévisionnelles			
	Réhabilitation Mairie Hôtel de ville		2023	2024	2025	2026
	FCTVA	49 200 €		- €	44 280 €	4 920 €
	Subventions	170 000 €	140 000 €	30 000 €	- €	
	Emprunt	- €	- €		- €	
	Auto financement	130 000 €	130 000 €		- €	
	Total	349 200 €	270 000 €	30 000 €	44 280 €	4 920 €